

ÉLECTION DES MEMBRES
A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA CREUSE
ET A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
PROCÈS VERBAL DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre à 9 heures.

Vu le code électoral ;
Vu le code de commerce ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;
Vu l'arrêté ministériel du 21 mai 2021 relatif aux modalités du vote électronique ;
Vu l'arrêté de Mme la préfète de la région Nouvelle Aquitaine du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition des membres de la CCIT de la Creuse pour la mandature 2021/2026 ;
Vu l'arrêté de Mme la préfète de la région Nouvelle Aquitaine du 19 avril 2021 fixant le nombre et la répartition des membres de la CCIR de la Nouvelle Aquitaine pour la mandature 2021/2026
Vu l'état des candidatures régulièrement enregistrées ;
Vu les listes d'émargement ;

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission des opérations électorales.

La commission d'organisation des élections composée de :

- ❑ Mme Delphine SENECHAL, représentant la Préfète de la Creuse, présidente de la Commission ;
- ❑ Mme Michèle GIBARD, présidente du tribunal de commerce de Guéret, membre titulaire absente ;
- ❑ Mme Claudine TARTARY, représentant la présidente du tribunal de commerce de Guéret, membre suppléante présente ;
- ❑ M. Jean-François TIXIER, désigné par monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Creuse, membre titulaire absent ;
- ❑ M. Jean-Baptiste AVELINE, désigné par monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Creuse, membre suppléant présent ;
- ❑ M. Gilles BEAUCHOUX, désigné par monsieur le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de la région Nouvelle Aquitaine absent ;
- ❑ M. Philippe DALY, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse assurant le secrétariat de la commission, présent ;

S'est réunie en séance publique, à la préfecture, conformément aux dispositions de l'article R. 713-24 du code de commerce pour procéder au dépouillement des votes en vue de désigner les membres de la CCIR Nouvelle Aquitaine et de la CCIT de la Creuse, en présence des scrutateurs suivants :

- Monsieur Clément THOMAS
- Monsieur Philippe MICARD

Pour chaque catégorie et sous-catégorie professionnelle, la commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribués revenus en préfecture (cf bordereau de réception des enveloppes d'acheminement du matériel de votes) ;
- a dressé la liste des électeurs ayant demandé et reçu un matériel de vote de substitution ;
- a vérifié que le nombre total de votes exprimés correspond au nombre de votants figurant sur la liste d'émargement.

Ces documents sont annexés au présent procès-verbal.
Les résultat est consigné, par catégorie et sous catégorie, dans les tableaux ci-joints.

Clôture du procès-verbal

Observations de la commission

Fait à Guéret, le mercredi 10 novembre 2021 à 10h.

Une copie du procès-verbal et de ses annexes est transmise sans délai :

- au préfet du siège de la chambre, accompagné des listes d'émargement ;
- au préfet de région ;
- à la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Creuse ;
- à la chambre de commerce et d'industrie régionale de Nouvelle Aquitaine.

Une copie du procès-verbal et des tableaux, mais sans les documents annexés, est transmise sans délai au ministre en charge de la tutelle à l'adresse suivante : elections-cci.dge@finances.gouv.fr et à la CCI France : ccielection2021@ccifrance.fr

Les membres de la commission d'organisation des élections :

La président	Les membres	Le secrétaire
Mme Senechal 	Mme Tartary  M. Beauchoux, absent M. Aveline 	M. Daly 